

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN174

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 2

Compléter la 1ère phrase de l'alinéa 1 par le(s) mot(s) : « et les menaces décrites par la Revue stratégique d'octobre 2017. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la loi de programmation militaire fixe les objectifs de la politique de défense et la programmation financière pour les années 2019 à 2025, période pendant laquelle auront lieu des prochaines échéances électorales, il est important de la replacer dans le contexte tracé par la Revue stratégique de 2017, conduite par un comité de rédaction composé de 18 membres, représentants des institutions civiles et militaires et de personnalités qualifiées notamment issues de la société civile.